

Les Résultats D'analyse Au Projet Aurifère Nelligan Confirment La Continuité Et Le Prolongement De La Minéralisation Vers L'ouest

Toronto (Ontario), le 16 décembre 2021 – Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar » ou la « Société ») (TSX. V – VSR; OTCQX - VMNGF) a le plaisir d'annoncer les premiers résultats d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») pour son programme de forage d'exploration au diamant de 2021, réalisé à son projet en coentreprise, Nelligan (IAMGOLD : 75 %, Vanstar : 25 %), situé à 60 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau (Québec), au Canada et à 15 kilomètres du projet Monster Lake, détenu en totalité par IAMGOLD. Le projet Nelligan (sur une base à 100 %) recèle des ressources minérales présumées de 3,2 millions d'onces d'or d'une teneur de 1,02 g/t Au (se reporter aux communiqués de presse en date du 22 octobre 2019 et du 17 février 2021).

Les principaux résultats comprenaient :

Zone Renard – Définition

- **111,0 mètres (« m ») à 1,11 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage NE-21-173 à partir de 175,5 m ; suivi d'un intervalle distinct de :
 - **16,5 m à 2,05 g/t Au** à partir de 327,0 m ;
- **86,7 m à 1,34 g/t Au** dans le sondage NE-21-170 à partir de 126,0 m incluant
 - 12,0 m à 2,65 g/t Au à partir de 148,5 m ;Suivi d'un intervalle distinct de :
 - **45,0 m à 2,13 g/t Au** à partir de 222,0 m incluant
 - 12,0 m à 6,27 g/t Au à partir de 234,0 m ;
- **46,5 m à 1,26 g/t Au** dans le sondage NE-21-172 à partir de 183,0 m incluant
 - 12,7 m à 3,05 g/t Au à partir de 200,4 m ;Suivi d'un intervalle distinct de :
 - **28,7 m à 1,70 g/t Au** à partir de 238,3 m incluant
 - 0,9 m à 27,0 g/t Au à partir de 239,1 m ;Suivi d'un intervalle distinct de :
 - **42,0 m à 1,06 g/t Au** à partir de 301,5 m ;
- **34,5 m à 1,26 g/t Au** dans le sondage NE-21-174 à partir de 199,5 m, suivi d'un intervalle distinct de :
 - **19,5 m à 3,80 g/t Au** à partir de 283,5 m incluant
 - 1,5 m à 24,6 g/t Au à partir de 283,5 m ;Suivi d'un intervalle distinct de :
 - **7,6 m à 5,69 g/t Au** à partir de 343,5 m incluant
 - 1,5 m à 21,0 g/t Au à partir de 348,0 m ;

Zone Renard – Prolongement à l'ouest

- **40,5 m à 1,28 g/t Au** dans le sondage NE-21-178 à partir de 51,0 m ;
- **15,0 m à 7,81 g/t Au** dans le sondage NE-21-180 à partir de 36,0 m incluant
 - 1,3 m à 70,1 g/t Au à partir de 45,0 m.

J.C. St Amour, président et chef de la direction de Vanstar, a déclaré : « Je suis très encouragé par les résultats d'aujourd'hui qui démontrent clairement que la ressource est ouverte et s'étend vers l'ouest, tandis que le programme de forage intercalaire confirme et améliore la ressource existante. Il est important de noter que la majorité des résultats de forage du prolongement à l'ouest restent à déclarer, mais ceux rapportés aujourd'hui sont près de la surface et montrent une teneur et des largeurs similaires à celles des résultats rapportés du programme intercalaire. Nous avons hâte de voir l'impact du programme de forage hivernal alors qu'IAMGOLD teste davantage le prolongement à l'ouest du gisement aurifère Nelligan.

Dans un communiqué de presse d'IAMGOLD publié aujourd'hui, Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD a indiqué : « Les résultats du programme de forage de 2021 à Nelligan continuent de confirmer la continuité de la minéralisation dans la zone de la ressource à des teneurs et des largeurs semblables observées à mesure que nous continuons à améliorer la classification des ressources. Plus important encore, notre programme continue de confirmer le prolongement de la minéralisation latéralement vers l'ouest – bien au-delà de la zone des ressources minérales actuellement définies. Cela nous offre une importante occasion d'accroître davantage l'enveloppe minéralisée de Nelligan, qui demeure l'un des principaux objectifs de notre programme d'exploration. Nous entamerons notre programme d'exploration d'hiver 2022 qui testera les extensions vers l'ouest et apportera une mise à jour sur les ressources à Nelligan vers la fin de 2022. »

La Société publie les résultats d'analyse de 13 forages au diamant totalisant 4 260 mètres dans le cadre de l'achèvement du programme de forage de 2021 qui représente un total de 9 534 mètres. Un sondage a été reforé pour valider les résultats d'un trou précédent pour lequel la récupération dans la carotte était considérée comme très faible et non représentative. Les résultats d'analyse sont présentés au tableau 1 ci-dessous (voir la carte de l'emplacement des trous de forage jointe au présent communiqué de presse – figure 1) :

Le programme de forage au diamant de 2021 a été conçu pour définir et délimiter les zones sélectionnées du gisement en vue d'améliorer la catégorisation des ressources, ainsi que pour poursuivre le forage d'extension en vue d'évaluer et de confirmer le prolongement de la minéralisation latéralement à l'ouest qui a été peu testé dans les programmes de forage précédents. On voit de la minéralisation sur une longueur d'au moins 1 500 mètres, une largeur variant entre 100 et 300 mètres et une profondeur se situant entre 200 et 350 mètres. Le système minéralisé de la zone Renard demeure ouvert latéralement et en profondeur.

Prochaines étapes

Les résultats du programme de forage d'exploration de 2021 serviront à mettre à jour le modèle du gisement pour orienter les prochaines campagnes de forage. La planification est bien avancée dans le cadre du programme d'exploration d'hiver 2022 qui vise à tester davantage les prolongements à l'ouest et à accroître les ressources connues dans des secteurs en particulier. Une mise à jour de l'estimation des ressources est prévue pour la fin de 2022.

L'intégration et la compilation des données d'exploration orienteront les activités d'exploration régionales et les prochains programmes d'exploration afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue et d'établir et d'accorder la priorité à des cibles additionnelles à évaluer dans le vaste ensemble de terres du projet.

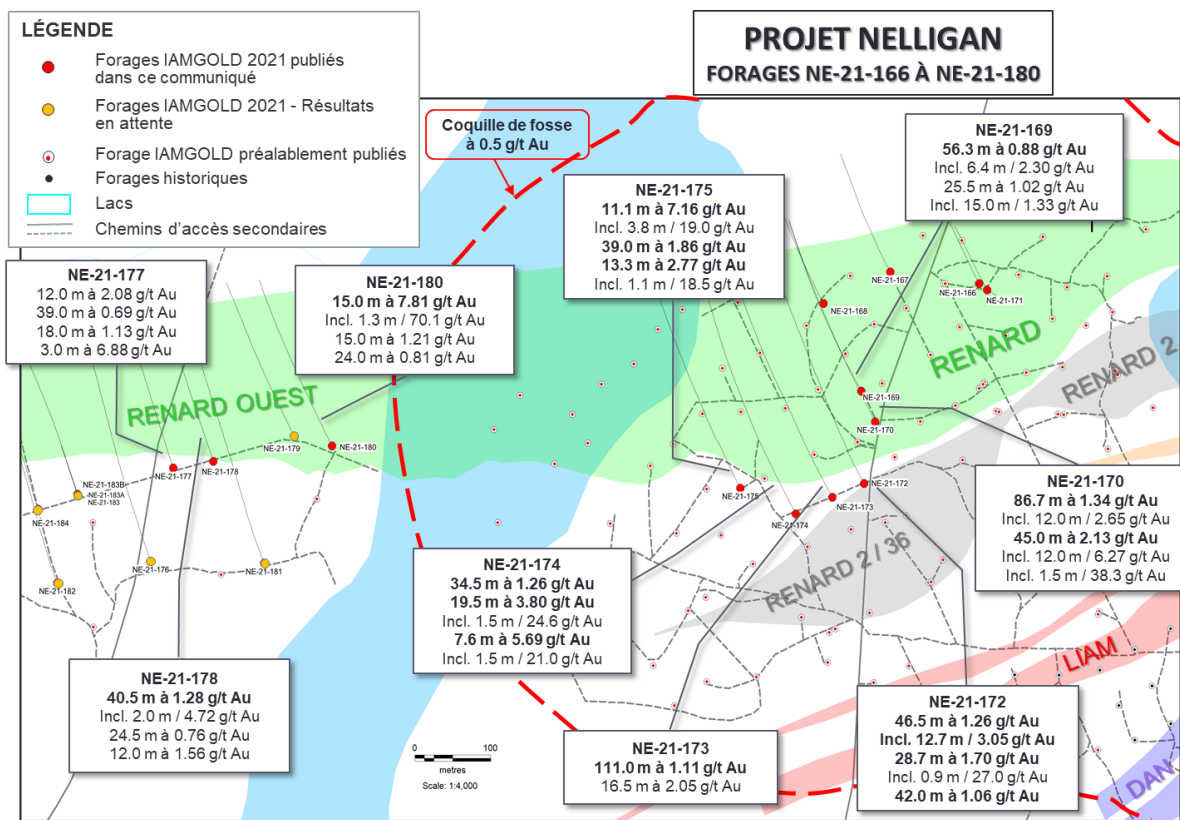


Figure 1 – Nelligan – Vue de plan des forages et des principaux résultats d'analyse de 2021

À propos du projet Nelligan

Le projet Nelligan est constitué d'une portion du segment Caopatina de la zone volcanique nord de la ceinture de l'Abitibi dans la Province du supérieur. La propriété se trouve au centre du synclinal de Druillette d'orientation est-ouest composé de sédiments de la Formation Caopatina et délimité au nord et au sud par des roches volcaniques de la Formation Obatogamau. Dans les parties nord et sud de la propriété, on retrouve des intrusions granodioritiques et tonalitiques. De nombreuses structures locales et régionales recoupent le projet, ainsi que des zones de déformation qui peuvent être importantes à la localisation de la minéralisation aurifère.

Les indices aurifères de la région sont observés essentiellement dans deux types de minéralisations : 1) minéralisation de type veine de quartz et sulfures et 2) minéralisation disséminée de pyrite en unités ayant subi une altération hydrothermale. La minéralisation observée au projet Nelligan correspond essentiellement à cette dernière et est caractérisée par l'altération hydrothermale des unités métasédimentaires hôtes montrant des quantités variables de carbonisation, de séricite, de phlogopite et de silicification et associées à de la pyrite disséminée répandue, variant de 1 % jusqu'à 15 % localement, ainsi que des traces de molybdénite et occasionnellement des grains fins d'or visible. La minéralisation associée aux ressources minérales estimées a été recoupée au cours du forage sur une longueur de plus de 1,5 kilomètre et à une profondeur de 200 à plus de 350 mètres verticaux.

Au 31 décembre 2020, IAMGOLD a déclaré (sur une base à 100 %) des ressources minérales présumées de 97,0 millions de tonnes d'une teneur de 1,02 g/t Au représentant 3,2 millions d'onces contenues (voir les

communiqués de presse en date du 22 octobre 2019 et du 17 février 2021). En 2019, le projet aurifère Nelligan a reçu le prix de Découverte de l'année par l'Association de l'exploration minière du Québec (« AEMQ »).

Le projet Nelligan est détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle avec Vanstar (IAMGOLD : 75 % ; Vanstar : 25 %) aux termes de laquelle IAMGOLD aura la possibilité d'acquérir un intérêt supplémentaire de 5 % et détiendrait 80 % du projet Nelligan en effectuant et publiant une étude de faisabilité. Vanstar détiendrait alors un intérêt indivis non contributoire de 20 % jusqu'au commencement de la production commerciale, après quoi (1) l'intérêt indivis de 20 % deviendra contributoire et (2) Vanstar paiera une portion attribuable des coûts totaux de mise en valeur et de construction représentant 80 % de la part qu'elle détient dans toutes les distributions provenant de la coentreprise. Vanstar conservera aussi un revenu net de fonderie de 1 % dans certains claims du projet.

Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan - Programme de forage 2021												
Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie (1)	Au (2) (3)	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation									
NE-21-166	522996,24	5474057,94	381,76	330	-50	276,00	127,75	144,00	16,25	10,45	0,51	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-167	522878,86	5474071,60	381,05	330	-45	222,00	60,00	64,50	4,50	3,90	0,97	ZONE RENARD
							120,00	126,00	6,00	4,24	0,78	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-168	522790,80	5474032,70	375,74	330	-50	243,00	54,00	69,90	15,90	11,24	1,03	ZONE RENARD
							79,50	85,50	6,00	4,60	0,89	
NE-21-169	522841,38	5473925,46	379,44	330	-49	330,00	62,20	118,50	56,30	43,13	0,88	ZONE RENARD
Incluant (3)							100,50	106,90	6,40	4,53	2,30	
							135,00	144,00	9,00	6,36	0,96	
							160,50	186,00	25,50	19,53	1,02	
Incluant (3)							160,50	175,50	15,00	11,49	1,33	
							204,00	220,50	16,50	12,64	0,78	
							240,00	253,50	13,50	10,34	0,68	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-170	522859,83	5473888,25	380,74	330	-50	402,00	47,02	62,08	15,06	11,54	1,93	
Incluant (3)							51,00	52,50	1,50	1,15	10,20	
							126,00	212,65	86,65	66,38	1,34	ZONE RENARD
Incluant (3)							148,50	160,50	12,00	9,19	2,65	
Incluant (3)							204,00	206,30	2,30	1,76	6,22	
							222,00	267,00	45,00	31,82	2.13 (1.85 plafonné à 30g/t)	
Incluant (3)							234,00	246,00	12,00	8,49	6.27 (5.23 plafonné à 30g/t)	
Incluant (3)							238,50	240,00	1,50	1,06	38,30	
NE-21-171*	523007,00	5474050,26	381,45	330	-51	141,00	Résultats négligeables					
NE-21-172	522845,36	5473812,82	379,84	330	-48	426,00	63,00	72,00	9,00	6,89	0,58	ZONE 36
							183,00	229,50	46,50	40,27	1,26	ZONE RENARD
Incluant (3)							200,35	213,00	12,65	11,46	3,05	
Incluant (3)							211,25	212,38	1,13	1,02	13,25	
							238,30	267,00	28,70	24,85	1,70	
Incluant (3)							239,10	240,00	0,90	0,78	27,00	
							301,50	343,50	42,00	36,37	1,06	ZONE RENARD INFÉRIEURE
Incluant (3)							316,50	318,00	1,50	1,30	7,09	
NE-21-173	522803,50	5473795,67	380,27	330	-48	456,00	46,18	52,50	6,32	4,84	1,91	ZONE 36
Incluant (3)							47,52	49,54	2,02	1,55	4,20	
							102,50	112,50	10,00	6,43	1,49	
							118,50	126,00	7,50	4,82	1,27	
							175,50	286,50	111,00	90,93	1,11	ZONE RENARD
							327,00	343,50	16,50	12,64	2,05	ZONE RENARD INFÉRIEURE
Incluant (3)							330,00	333,00	3,00	2,30	5,41	
NE-21-174	522755,39	5473775,04	383,16	330	-45	471,00	75,00	97,50	22,50	18,43	0,59	ZONE 36
							157,50	166,50	9,00	6,36	0,66	
							199,50	234,00	34,50	24,40	1,26	ZONE RENARD
							244,50	253,74	9,24	7,08	0,84	
							264,00	274,50	10,50	8,04	1,41	
							283,50	303,00	19,50	14,94	3,80	
Incluant (3)							283,50	285,00	1,50	1,15	24,60	ZONE RENARD INFÉRIEURE
							343,45	351,00	7,55	5,34	5,69	
Incluant (3)							348,00	349,50	1,50	1,06	21,00	
NE-21-175	522682,04	5473806,27	381,33	330	-48	441,00	45,00	58,50	13,50	10,34	0,80	ZONE RENARD
							94,65	106,50	11,85	9,08	0,64	
							150,00	161,10	11,10	8,50	7,16	
Incluant (3)							153,15	156,98	3,83	2,93	18,99	
							178,00	196,50	18,50	14,17	0,60	
							211,50	250,50	39,00	29,88	1,86	
Incluant (3)							248,00	249,00	1,00	0,77	25,10	
							259,50	273,00	13,50	11,06	0,65	ZONE RENARD INFÉRIEURE
							279,00	292,25	13,25	10,15	2,77	
Incluant (3)							288,00	289,50	1,50	1,06	18,45	
							360,00	369,00	9,00	7,79	1,02	
NE-21-177	521932,88	5473827,80	375,17	340	-45	276,00	48,00	60,00	12,00	11,82	2,08	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							49,50	51,00	1,50	1,48	6,67	
							72,00	78,00	6,00	4,60	0,76	
							103,50	142,50	39,00	29,88	0,69	ZONE RENARD OUEST INF.
							153,00	171,00	18,00	13,79	1,13	
Incluant (3)							162,00	163,50	1,50	1,15	5,37	
							243,00	246,00	3,00	2,30	6,88	
Incluant (3)							243,00	244,50	1,50	1,15	12,65	
NE-21-178	521985,60	5473836,37	375,42	340	-45	261,00	51,00	91,50	40,50	35,07	1,28	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							78,80	81,00	2,20	1,91	4,72	
							103,00	127,50	24,50	18,77	0,76	
Incluant (3)							103,00	111,00	8,00	6,13	1,27	
							141,00	153,00	12,00	9,19	1,56	ZONE RENARD OUEST INF.
							195,00	202,50	7,50	5,75	0,53	
							229,50	240,00	10,50	8,60	0,58	
NE-21-180	522142,43	5473855,84	372,42	330	-50	315,00	36,00	51,00	15,00	10,61	7.81 (4.26 plafonné à 30g/t)	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							45,00	46,33	1,33	0,94	70,10	
							94,50	102,00	7,50	5,30	1,17	
							117,00	120,00	3,00	2,12	3,28	ZONE RENARD OUEST INF.
							132,00	147,00	15,00	10,61	1,21	
							157,50	181,50	24,00	18,39	0,81	
Incluant (3)							157,50	162,00	4,50	3,45	1,79	
Incluant (3)							175,50	181,50	6,00	4,60	1,03	

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 65 à 95 % de l'intervalle de carotte.
2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure de 0,50 g/t Au et peuvent contenir des intervalles de jusqu'à 5 mètres de longueur de valeurs plus faibles. Elles sont généralement rapportées pour des valeurs minimales de 5 g*m (facteur métal).
3. Les résultats d'analyse des intervalles sont fournis non plafonnés et plafonnés à 30 g/t Au, et les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

* Le forage NE-21-171 est une section reforée avec perte excessive de carotte dans le forage original NE-21-166

M. Gilles Laverdière, géologue-consultant et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, a lu et approuvé le présent communiqué de presse.

À propos de Vanstar

Vanstar Mining Resources Inc. est une société d'exploration aurifère avec des propriétés dans le nord du Québec à différents stades de développement. La Société détient une participation de 25% dans le projet Nelligan (3,2 millions d'onces d'or inférées, NI 43-101 octobre 2019) et 1% NSR. Le projet Nelligan a remporté le prix « Découverte de l'année » lors du gala Xplor 2019 de l'Association d'exploration minière du Québec. Vanstar détient également 100% de la propriété Félix en développement dans le groupe de Chicobi (camp minier Abitibi, 65 km à l'est de la propriété Amex Perron) et 100% d'Amanda, une propriété de 7 306 ha située sur la formation Auclair avec des indices aurifères historiques titrant jusqu'à 12,1 g / t Au sur 3 mètres.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la véracité ou l'exactitude de ce contenu.

SOURCE :

JC St-Amour

Président et PDG

+1 (647)-296-9871

jc@vanstarmining.com

www.vanstarmining.com